

des entretiens. En effet, ils prévoient la création immédiate d'un organisme de l'ONU chargé de veiller à cette reprise.

### Un comité spécial

Nous avons proposé que la Commission du désarmement crée un comité spécial. J'avais parlé précédemment d'un comité consultatif ou de surveillance; après avoir consulté les autres délégations, j'estime qu'un comité spécial serait tout aussi indiqué. Il comprendrait les représentants de quelques-uns des pays qui n'ont pas d'armes nucléaires; ces représentants seraient choisis conformément au principe établi de la représentation géographique et, du point de vue pratique, il serait préférable qu'ils ne soient pas trop nombreux.

Il va sans dire que la Commission du désarmement n'effectuerait pas ce choix sans avoir consulté les délégués de tous les pays. Pour éviter tous délais, la Commission devrait se réunir dès la présente session afin de mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée générale.

C'est à dessein que le mandat du comité spécial n'a pas été défini avec précision, car on risquerait de paralyser ses efforts en énumérant de façon trop rigoureuse les problèmes qui pourraient lui être soumis. En outre, c'est à la Commission du désarmement qu'il revient de fournir les détails nécessaires. Toutefois, nous avons souligné que le comité devrait s'attaquer sans tarder aux moyens qui permettraient une reprise des négociations.

Le comité spécial tâcherait donc d'étudier à fond toutes les modalités possibles de cette reprise. La solution ultime dépend des pays intéressés et surtout des puissances nucléaires.

Les débats au sein de la Commission politique ont fait ressortir des divergences d'opinions très nettes entre les puissances nucléaires, mais le comité spécial permettrait de trouver un compromis. Une fois les négociations rouvertes, cet organisme pourrait contribuer à leur réussite, dans une mesure que la Commission du désarmement évaluerait en consultant les rapports du comité.

En dernière analyse, le comité spécial ne sera utile que si ses membres font montre d'énergie et de sincérité et s'ils sont appuyés par les négociateurs eux-mêmes. Pour ma part, je considère l'avenir avec espoir, sans attendre toutefois d'impossibles miracles, mais en croyant que le comité saura susciter l'intérêt des Nations Unies quant aux négociations futures.

Afin de souligner l'urgence de la tâche initiale de ce comité, qui est d'aider à la reprise des négociations, nous proposons qu'il soit constitué immédiatement et qu'il fasse rapport à la Commission du désarmement au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1961. Cette procédure donnera le temps de rechercher toute possibilité de reprise des négociations et peut-être aussi de formuler des suggestions en vue de cette reprise. Il est permis d'espérer que les puissances nucléaires réfléchiront, même maintenant, à la possibilité de reprendre les négociations sur le désarmement.

Quoi qu'il en soit, nous cherchons à assurer que ces questions continuent à faire l'objet d'une étude très attentive par l'organisme approprié des Nations